



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Arrondissement de Nice
COMMUNE DE ROURE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 14 JANVIER 2026

Afférents au Conseil : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 12/01//2026

Date d'affichage : 12/01/2026

Voix pour : 5 Voix contre : 0

Abstention : 3

Le conseil municipal du 10 janvier 2026 ayant été ajourné faute de quorum est reporté au 14 janvier 2026.

L'an deux mille vingt-six et le quatorze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

Présents : AVELLA Patrice, AVIAS Adoracion, LEFEBVRE Michèle.

Absents représentés : GIRERD Stéphane procuration à AVELLA Patrice, LUTHRINGER Annie procuration à SOUCHET Yanne, SINIBALDI Nadine procuration à LEFEBVRE Michèle, LELEU Jean-Louis procuration à AVIAS Adoracion,

Absent non représenté : Alexandre FERRARI, Jean-Claude LINCK

Mme AVIAS Adoracion a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 02 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION :
« MONTAGNE ET HUMANISME »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le budget communal en vigueur,

Vu le courriel adressé à Madame le Maire en date du 5 janvier 2026 par Madame Mallière,

Considérant que Madame Mallière a présenté à la commune un projet consistant en l'ouverture d'une nouvelle voie d'accès plus sûre vers le sommet de l'Everest, destinée à éviter le passage particulièrement exposé de la cascade de glace du Khumbu, dans un objectif de réduction des risques et de sécurisation des expéditions en haute montagne,

Considérant que ce projet présente un caractère innovant et solidaire, en contribuant à l'amélioration des conditions de sécurité des alpinistes et des équipes intervenant sur le site,

AR Prefecture

006-210601118-20260115-02-DE
Reçu le 15/01/2026

Considérant que Madame Mallière sollicite le soutien financier de la commune, afin de contribuer à la réalisation de ce projet, lequel permettrait d'associer le nom de la commune à une initiative d'intérêt général, de valoriser l'engagement des concitoyens et d'offrir une visibilité au territoire,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 200 € à l'Association « Montagne et humanisme ».
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.
- CHARGE** le Maire et ses adjoints de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jours mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 15 janvier 2026

Et publication ou notification

Madame Le Maire

Yanne SOUCHET

